

Le bureau de poste militaire de Spirit Lake, Québec

par Ferdinand Bélanger

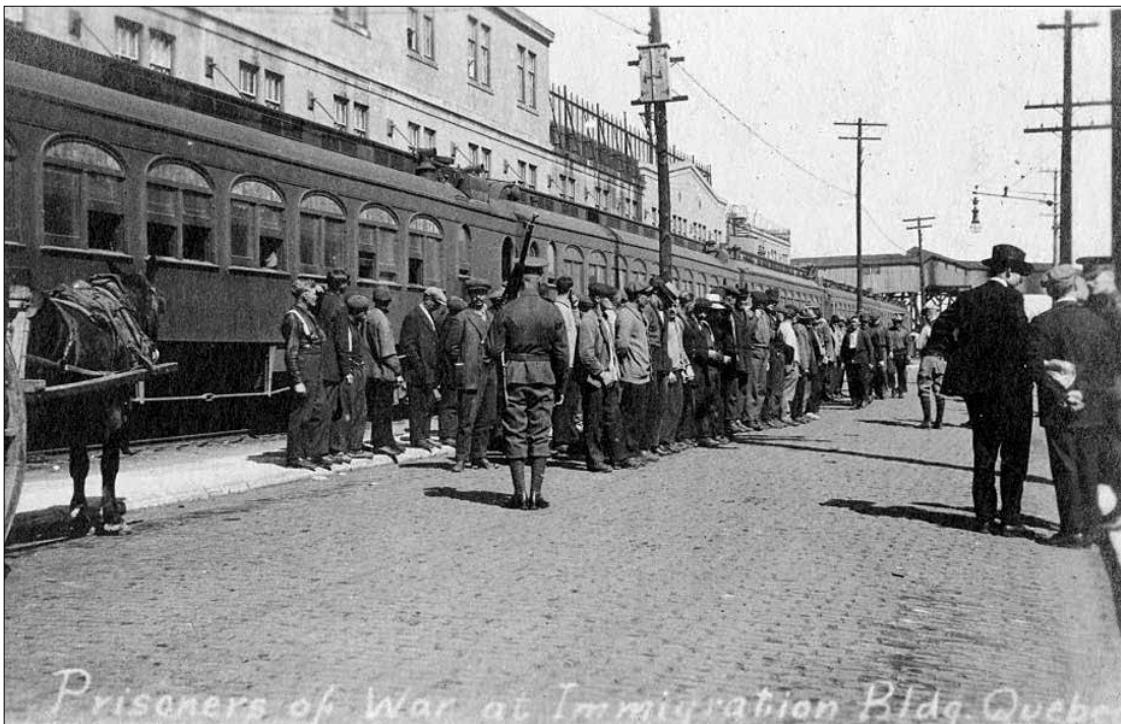


Illustration 1 : Prisonniers devant l'édifice de l'Immigration à Montréal [Source : <http://ww1.canada.com/home-front/dark-memories-endure-of-canadas-internment-of-enemy-alien>]

À minuit, le 4 août 1914, l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne. À l'époque, lorsque la mère patrie est en conflit, le Canada doit s'impliquer en offrant son soutien en tant que membre de l'Empire britannique. Le 18 août 1914, le premier ministre fédéral conservateur Robert Borden (1854-1937) adopte et met en place la Loi sur les mesures de guerre qui sera en application jusqu'au mois de mai 1939.

Cette loi permet au gouvernement de suspendre ou de limiter les libertés civiles dans l'intérêt de la protection du Canada, y compris le droit d'incarcérer les sujets d'un pays ennemi. Le même jour, le camp d'internement de Fort Henry, situé près de Kingston, en Ontario, reçoit cinq cents prisonniers ukrainiens et allemands. Cependant, cette procédure avait déjà débuté le 13 août puisqu'on avait incarcéré des gens, à Montréal, dans l'édifice de l'Immigration, situé au 172 rue Saint-Antoine (Illustration 1).

Une grande majorité des immigrants arrêtés au cours du conflit partaient de cet endroit pour être ensuite dirigés vers les camps d'internement.

Le 28 octobre, le Comité du conseil privé du Gouverneur général du Canada impose l'enregistrement des étrangers de nationalité ennemie. Plus de quatre-vingt mille sujets d'un pays ennemi, la plupart étant ukrainiens, sont obligés de porter des papiers d'identité et de se présenter régulièrement aux postes de police locaux¹. De plus, on doit ordonner l'internement des éléments subversifs qui peuvent mettre en péril la sécurité de la nation canadienne.

C'est au cours du mois d'août 1914 que débute l'établissement de camps de détention supervisés par le major général William Dillon Otter (1843-1929), responsable des opérations d'internement pour tout le pays (Illustration 2).



Illustration 2 : Photo de William Dillon Otter, vers 1919
[Source : BAC, R13814, e008300575-v6]

Il s'occupe, entre les années 1914 et 1920, de la gestion des vingt-quatre camps de détention échelonnés à travers le Canada où 8579 ressortissants étrangers, incluant 81 femmes et 156 enfants, seront incarcérés (Illustration 3)².

Il n'y a que 3138 prisonniers de guerre véritables sur le nombre total de détenus, les 5441 autres s'avérant être de simples civils. De plus, il faut noter que 85 % des personnes arrêtées proviennent du territoire québécois et que 90 % d'entre elles sont d'origine ukrainienne³.

Quatre camps d'internement sont situés au Québec, soit à Montréal, Valcartier, Beauport et Spirit Lake, en Abitibi (Illustration 4).

L'objet de notre étude se portera tout particulièrement sur le camp de Spirit Lake. L'intérêt est qu'un bureau de poste militaire se trouvait également dans ce camp d'internement, et ce, durant ses deux années d'existence.

Le camp de Spirit Lake

Pour établir ces camps de détention, on décide de les situer loin des grands centres et dans des régions éloignées du pays. En fait, la raison est que le gouvernement fédéral veut se faire donner, par les gouvernements provinciaux, des étendues de territoire à défricher et à cultiver par les prisonniers, de manière à pouvoir les nourrir⁵. Du même coup, cela va permettre de préparer le terrain pour des fermes expérimentales pour l'après-guerre.

Au Québec, on choisit d'établir un camp en Abitibi étant donné que le ravitaillement, ainsi que le transport des prisonniers et des militaires vont être facilités par le passage du chemin de fer de la compagnie *National Transcontinental* (Illustration 5).

Pour ce faire, le quartier général de l'armée arrête son choix sur la mission de Goulet (aujourd'hui Belcourt), localité naissante, pour y installer un camp d'internement. Mais il en sera fait autrement : on décide plutôt de construire les différents bâtiments sur le flanc nord de Spirit Lake, situé dans le canton de Trécesson (Illustration 6).

Cet endroit se situe à environ 8 kilomètres à l'ouest d'Amos. C'est la première ville à prendre naissance en Abitibi. De nos jours, le nom Spirit Lake (Lac-de-l'Esprit) est remplacé par le Lac Beauchamp.

L'établissement d'un camp à cet endroit est rendu possible grâce aux contacts politiques qu'entretient avec le gouvernement fédéral Hector Authier (1881-1971), premier maire de la municipalité (1914-1918) et également président de la Chambre de Commerce locale. Il propose un changement de site en attirant l'attention du gouvernement sur la situation précaire des commerçants du village d'Amos qui compte quatre-vingts familles, pour une population d'environ 600 âmes.

Le gouvernement est d'avis que cela va aider l'économie locale en permettant ainsi à ces commerces d'éviter la faillite et d'entrevoir l'avenir avec optimisme. La proposition est acceptée. Durant les deux années d'existence du camp, il se dépense environ 250 000 \$ dans les commerces du village. Ce montant correspondant environ à 200 000 \$ en nourriture et à 50 000 \$ en vêtements. Cela représentait une fortune pour l'époque.

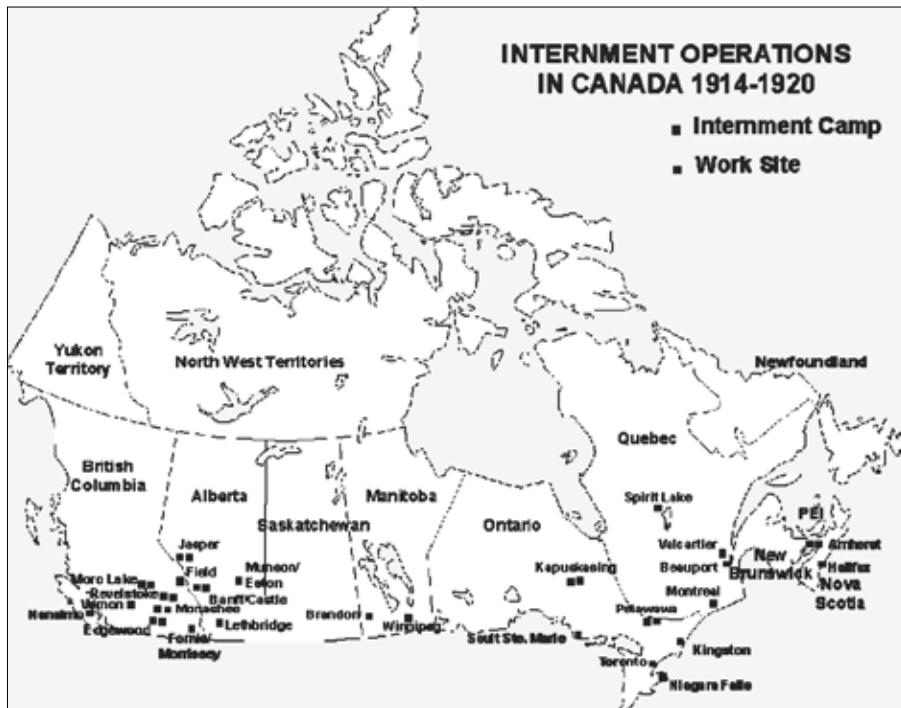


Illustration 3 : Emplacement des différents camps au Canada [Source : <https://www.internmentcanada.ca/PDF/CFWWIRF%202013%20Annual%20Report.pdf>]

NOM	DATE D'OUVERTURE	DATE DE FERMETURE	DESCRIPTION
Montréal, Québec	13 août 1914	30 novembre 1918	immeuble gouvernemental de l'immigration
Kingston, Ontario	18 août 1914	3 novembre 1917	Fort Henry
Winnipeg, Manitoba	1 septembre 1914	29 juillet 1916	Fort Osborne/ Fort Gary
Halifax, Nouvelle-Écosse	8 septembre 1914	3 octobre 1916	la citadelle
Vernon, Colombie Britannique	18 septembre 1914	20 février 1920	immeuble du gouvernement provincial
Nanaimo, Colombie Britannique	20 septembre 1914	17 septembre 1915	immeuble du gouvernement provincial
Brandon, Manitoba	22 septembre 1914	29 juillet 1916	lieu d'exposition
Lethbridge, Alberta	30 septembre 1914	7 novembre 1916	lieu d'exposition
Petawawa, Ontario	10 décembre 1914	8 mai 1916	camp de milice
Toronto, Ontario	14 décembre 1914	2 octobre 1916	Stanley Barracks
Kapuskasing, Ontario	14 décembre 1914	24 février 1920	baraquements
Niagara Falls, Ontario	15 décembre 1914	31 août 1916	l'armurerie
Beauport, Québec	28 décembre 1914	22 juin 1916	l'armurerie
Spirit Lake, Québec	13 janvier 1915	26 janvier 1917	baraquements
Sault Ste. Marie, Ontario	13 janvier 1915	29 juin 1918	l'armurerie
Amherst, Nouvelle-Écosse	17 avril 1915	27 septembre 1919	fonderie Malleable Iron Works (fouée)
Monashee-Mara Lake, Colombie Britannique	2 juin 1915	29 juillet 1917	tentes/baraquements
Fernie/Morrissey, Colombie Britannique	9 juin 1915	21 octobre 1918	locaux loués
Parc national de Banff, Castle Mountain, Alberta	14 juillet 1915	15 juillet 1917	tentes immeuble à Dominion Park
Cave & Basin, Alberta			
Edgewood, Colombie Britannique	19 août 1915	23 septembre 1916	baraquements
Revelstoke/Field-Otter, Colombie Britannique	6 septembre 1915	23 octobre 1916	baraquements
Jasper, Alberta	8 février 1916	31 août 1916	immeuble à Dominion Park
Munson, Alberta/Eaton, Saskatchewan	13 octobre 1918	21 mars 1919	wagons de train
Valcartier, Québec	24 avril 1915	23 octobre 1915	camp de milice
Montréal, Winnipeg, Toronto, Niagara Falls et Sault Ste Marie étaient des gares destinataires où l'on gardait les prisonniers en attendant de leur assigner un lieu permanent.			

Illustration 4 : Tableau présentant les camps de détention et d'internement [Source : William Dillon Otter⁴]



Illustration 5 : Arrivée de détenus au camp de Spirit Lake [Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/dossiers/2014/amos-100-ans/>



Illustration 6: Portion de carte montrant l'emplacement du camp de Spirit Lake [Source: BAnQ⁶]

Aperçu historique

Le 13 janvier 1915, à 11 h du matin, un premier contingent de 109 prisonniers austro-hongrois arrive par train à Spirit Lake⁷. Leur tâche est de construire, sous la supervision du contremaître Paul St-Denis⁸, des baraquements et des camps qui serviront ultérieurement à accueillir plus de 1200 prisonniers, dont des femmes et des enfants ukrainiens (Illustration 7).

Le 10 février 1915, le capitaine G. Dillon du 55^e *Irish Canadian Rangers* de Montréal choisit un groupe de cent détenus pour aller prêter main-forte aux premiers arrivants pour permettre d'accélérer la cadence afin d'ériger le camp le plus rapidement possible⁹ (Illustration 8).

Dans les faits, ce camp est l'un des deux seuls construits au Canada avec enceintes et barbelés où l'on retrouve des miradors, ce qui en fait un véritable camp



Illustration 7 : Prisonniers construisant un camp [Source : <https://www.internmentcanada.ca/PDF/CFWWIRF%202017%20ANNUAL%20REPORT%20-%20For%20Email.pdf>]



Illustration 8 : Vue partielle du camp en hiver [Source : BAC, PA-170535]



Illustration 9 : Prisonniers rassemblés sur le champ de parade [Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/dossiers/2014/amos-100-ans/>]

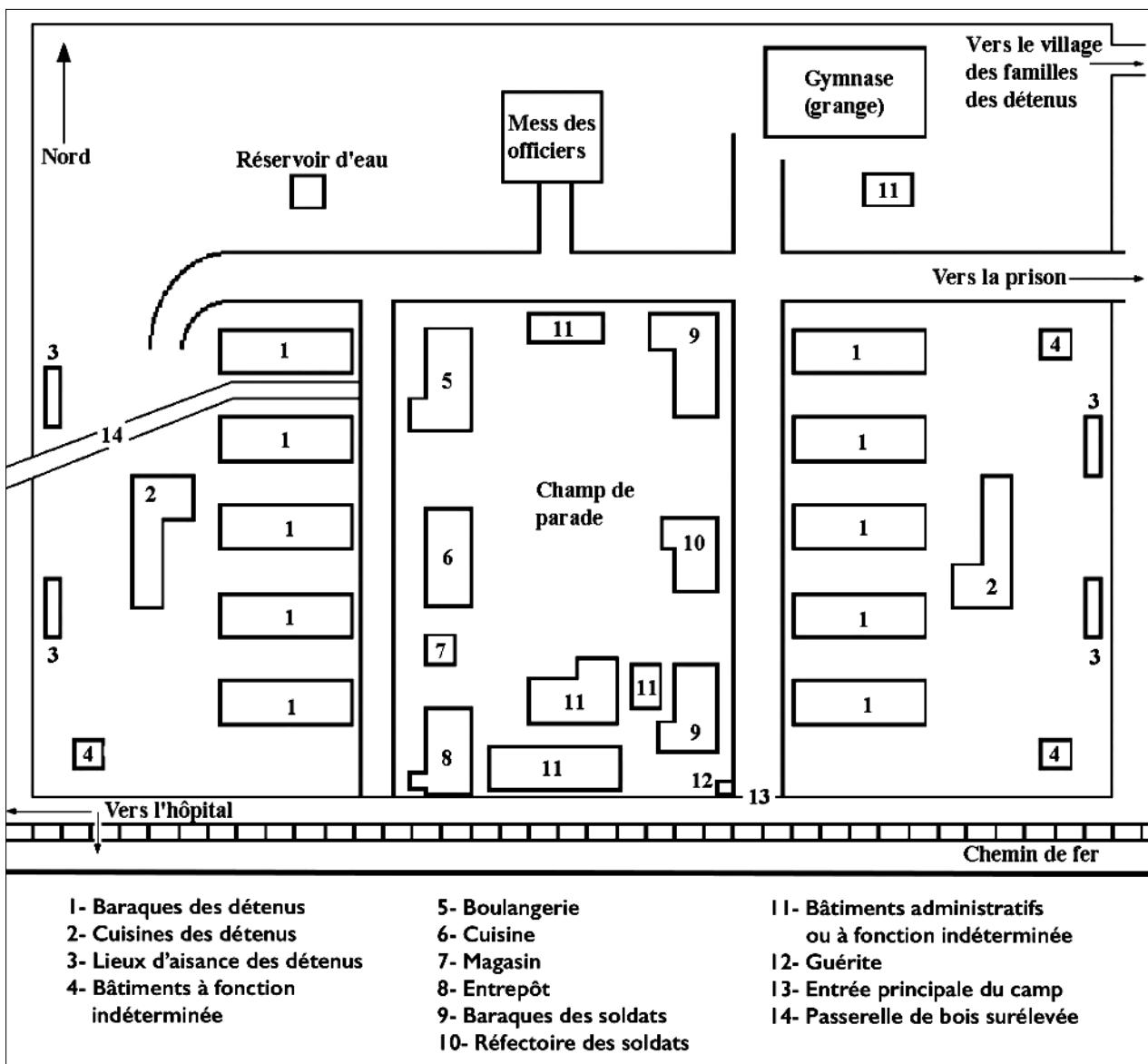


Illustration 10 : Schéma montrant l'emplacement des différents bâtiments [Source : Christian Roy¹¹]

de concentration. Il est composé principalement de dix baraquements de 27 pieds par 75 pouvant contenir jusqu'à cent prisonniers. Ces bâtiments servent à la fois de dortoirs, de salles à manger et de salles de séjour¹⁰ (Illustration 9).

Les soldats vivant au centre du camp disposent du même genre d'habitation. Un peu à l'écart, on retrouve le mess des officiers. Plusieurs autres bâtiments se dressent sur le site et aux alentours : une boulangerie, un magasin, un entrepôt, deux cuisines, une prison, un hôpital, une cordonnerie, une boutique de forge et quelques ateliers de travail (Illustration 10)

La vie quotidienne des prisonniers au camp consiste à accomplir diverses tâches. La principale étant la corvée du défrichage (200 hectares) afin de permettre d'établir une ferme expérimentale (Illustration 11).

Il y a également les travaux de construction, d'entretien des bâtiments et des aires de circulation, des travaux de drainage, de l'approvisionnement en bois de chauffage et en eau potable (Illustration 12)¹².

Pour accomplir ces différents travaux, les détenus reçoivent un salaire de 25 cents par jour, soit le même que les militaires.

Le 19 avril 1915, le ministre de la Justice, M. Charles Joseph Doherty (1855-1931), se rend au camp pour inspecter les lieux¹³. Il profite de l'occasion pour élargir seize camps de détenus. La raison est que les familles de ces prisonniers sont arrivées au camp. Le gouvernement canadien, face au problème humanitaire d'interner le chef de famille, pourvoyeur de la famille, autorise femmes et enfants à le rejoindre.



Illustration 11: Prisonniers occupés au défrichage
[Source : BAC, PA-170424]

Illustration 12 : La coupe du bois de chauffage
[Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/dossiers/2014/amos-100-ans/>]





Illustration 13 : Groupe de femmes et d'enfants à Lilienville [Source : <http://www.campspiritlake.ca/Main.aspx?PageName=Accueil>]

De plus, il s'engage à subvenir à leur subsistance¹⁴. Une soixantaine de familles, composées de 114 enfants, s'installe dans un petit village de fortune à 1,6 km au nord-est du camp appelé Lilienville. Ce nom a été donné en l'honneur d'un préposé aux billets du chemin de fer du Canadien National les ayant soutenues durant cette période difficile (Illustration 13).

Les camps de Spirit Lake et de Vernon, en Colombie-Britannique, sont les deux seuls camps à accueillir des familles.

En mai 1916, le nombre total de soldats canadiens sur le champ de bataille dépasse les 400 000¹⁵. Cela crée une pénurie de main-d'œuvre au pays. Les industries formulent de pressantes demandes au gouvernement pour combler ce manque. Ottawa trouve un moyen de satisfaire, du moins partiellement, leurs doléances en leur fournissant, comme travailleurs, des prisonniers de guerre. Pour ce faire, on accorde aux détenus une libération conditionnelle lorsqu'ils signent une déclaration par laquelle ils promettent loyauté et obéissance aux lois canadiennes (Illustration 14).

Cependant, les Allemands ne peuvent bénéficier de ce privilège. Une fois libres, ces ex-prisonniers sont dirigés

vers les compagnies de chemin de fer, les mines, les aciéries et les autres industries où un besoin pressant en main-d'œuvre se fait sentir. Ils sont payés aux taux courants du pays.

Les autorités militaires profitent parfois du relèvement de la garde du camp pour y envoyer des éléments insubordonnés. En voici un exemple. Le 16 juin 1916, le capitaine J.B. Lambkin, attaché au service du transport des troupes canadiennes, vient à Québec pour faire des arrangements en vue du transport des soldats indisciplinés ou indésirables se trouvant au camp de Valcartier afin de les envoyer au camp d'internement de Spirit Lake¹⁶.

Selon un inventaire du 15 juin 1916, on retrouve 1016 prisonniers et 180 soldats au camp (Illustration 15).

Au mois de novembre, il ne reste plus que 275 prisonniers et 150 soldats¹⁷. C'est à ce moment que les autorités songent à fermer le camp et à transférer les prisonniers restants vers le camp de Kapuskasing, en Ontario.

Le 28 janvier 1917, lors de la fermeture officielle du camp de Spirit Lake, il ne reste plus que quatre

1871

This is to certify that I, WASYL HUCULIAK,
a subject of Austria,
who was interned as a prisoner of war in Canada at Banff, Alta.,
described for identification as
follows:-

Age 20 years Height 5'6" Weight 150 lbs.

Complexion Medium Hair Dark Eyes Grey.

Marks.

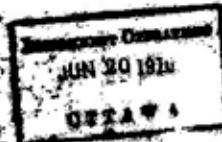
have been discharged from internment subject to the following conditions:-

1. That I will not leave Canada during the period of hostilities without an exeat issued by competent authority.
2. That I will observe the laws of the country, abstain from espionage or any acts or correspondence of a hostile nature or intended to give information to or assist the enemies of the British Empire.
3. That I will report at such times and places as directed by the R.S.W.M. Police, Canmore, Alta.

Dated at Banff, Alta this Second day
of June, 1916.

Wasyl Huculak Signature

Witness John W. McLean



4

Illustration 14 : Déclaration de libération [Source : BAC, R174]



Illustration 15: Les gardiens du camp de Spirit Lake [Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/dossiers/2014/amos-100-ans/>]

militaires présents, soit le lieutenant G.W. Meldrum, le sergent Edwards, le caporal Robin et le soldat Rabin¹⁸.

Peu après la fermeture du camp, le ministère fédéral de l'Agriculture démarre son projet de ferme expérimentale nordique. La ferme opère jusqu'en 1932. Au cours des quatre années suivantes, l'endroit est laissé à l'abandon. En 1936, le terrain devenu inutile pour le gouvernement fédéral, on décide de le céder au gouvernement provincial, avec toutes les améliorations¹⁹. À l'automne, le gouvernement de Maurice Duplessis (1890-1959), décide sur l'initiative d'Oscar Drouin (1890-1953), ministre des Terres et Forêts, d'y implanter une école d'agriculture.

Après des pourparlers pour l'utilisation du terrain, le cabinet de la province, par un arrêt ministériel, cède la propriété aux Clercs de St-Viateur, à la condition qu'ils fondent une école d'agriculture. Le 17 novembre 1936, on procède à l'ouverture de l'École moyenne d'agriculture St-Viateur destinée aux garçons de 14 à 18 ans se destinant au métier de cultivateur (Illustration 16)²⁰.

L'école opère jusqu'à la fin des années 1970. Le 1^{er} mai 2010, les installations des Clercs de St-Viateur de La Ferme sont vendues à deux hommes d'affaires abitibiens²¹.

Le service postal

Le 1^{er} mai 1915, on ouvre un bureau de poste militaire au

camp de Spirit Lake afin d'accueillir les militaires et les prisonniers. Ce bureau est sous la responsabilité des militaires jusqu'au 26 janvier 1917, soit deux jours avant la fermeture officielle du camp. Le 1^{er} mai 1917, nous assistons à sa réouverture. Cette fois, c'est un civil qui devient maître de poste. Le 1^{er} juin 1919, le ministère des Postes remplace le nom de Spirit Lake par celui de La Ferme.

Nous avons eu la possibilité de consulter, via le net, quelques lettres nous montrant les démarches entreprises pour parvenir à ce changement de nom²². Le 17 janvier 1919, Hector Authier, agent des terres, prend l'initiative d'écrire au ministre de l'Agriculture pour lui demander de remplacer le nom de Spirit Lake. Ce nom avait été choisi par les ingénieurs de la compagnie de chemin de fer, lors de la construction de la gare. Le 4 février, J.H. Grisdale (1870-1939), sous-ministre intérimaire contacte M. Brady, directeur de la Commission des Chemins de fer nationaux, section est de Montréal. Il veut vérifier s'il y a une objection à ce que la ferme expérimentale porte le nom de Ferme Beauchamp, tel que suggéré par Authier. Le lendemain, Brady répond en indiquant que ce nom est trop long et suggère plutôt de le remplacer par Beauchamp. Cependant, Grisdale y voit un problème. On ne peut utiliser ce nom puisqu'un bureau de poste en Saskatchewan l'utilise déjà et qu'il ne peut y avoir deux bureaux de poste portant le même nom.



Illustration 16 : L'École d'agriculture St-Viateur [Source : BAnQ : Fonds E6, S7, 2973-60]

On revient à la case départ. Vers le 20 février, on informe Authier de leurs divers échanges et communications. Il propose alors le nom de Lac Beauchamp. Le 4 mars, constatant les oppositions reçues, il revient, cette fois, avec le nom de La Ferme afin de désigner les lieux, la gare et le bureau de poste. Tour à tour, les instances interpellées en discutent. Le 2 mai, la confirmation de l'acceptation de cette demande par le ministère des Postes parvient au bureau du ministre de l'Agriculture. Le 5 mai, l'information est transmise à Authier.

Le sous-ministre des Postes, R.M. Coulter, envoie une lettre à Grisdale, à la fin du mois de mai. Il lui indique l'acceptation du nom de La Ferme et que des instructions ont été donnée en ce sens pour procéder au changement de nom. Il ajoute également que le directeur général du *Canadian National Railways* ne voit pas d'objection à changer le nom de la gare en La Ferme (Illustration 17).

Lors de nos recherches, il nous a été impossible de situer l'endroit où se trouvait le bureau de poste militaire dans le camp. Cependant, lors de l'avènement de la ferme expérimentale, il est possible que le bureau se trouvait dans l'ancien mess des officiers puisqu'il

servait de bâtiment administratif. Il sera démolie en 1947 pour faire place à l'École d'agriculture (Illustration 18).

Les maîtres de poste

Pour en apprendre davantage sur les maîtres de poste, une consultation des données sur le site d'[Ancestry.ca](#)²³ s'est avérée fort utile.

William Thomas Rodden

W.T. Rodden (1865-1946) occupe la fonction de maître de poste du 1^{er} janvier 1915 au 18 juillet 1916. Il est né à Ottawa le 18 novembre 1865. Il est le fils de Richard John Rodden (1836-1899) et de Catherine Lamb (1838-1908). Il est le troisième d'une famille de sept enfants. En 1870, la famille déménage à Montréal. Il est célibataire jusqu'au 11 octobre 1899, date à laquelle il épouse Louise Caliger à Chicago, États-Unis. Elle avait émigré au Canada en 1896. Ils n'ont pas eu de descendance.

L'aspect militaire l'intéresse beaucoup. En juin 1883, il débute à Montréal son entraînement militaire comme volontaire avec la sixième compagnie du 3^e bataillon du *Victoria Rifles of Canada*.

En 1895, il a le grade de second lieutenant. Le 19 juin 1896, il obtient, à Saint-Jean, son grade de lieutenant,

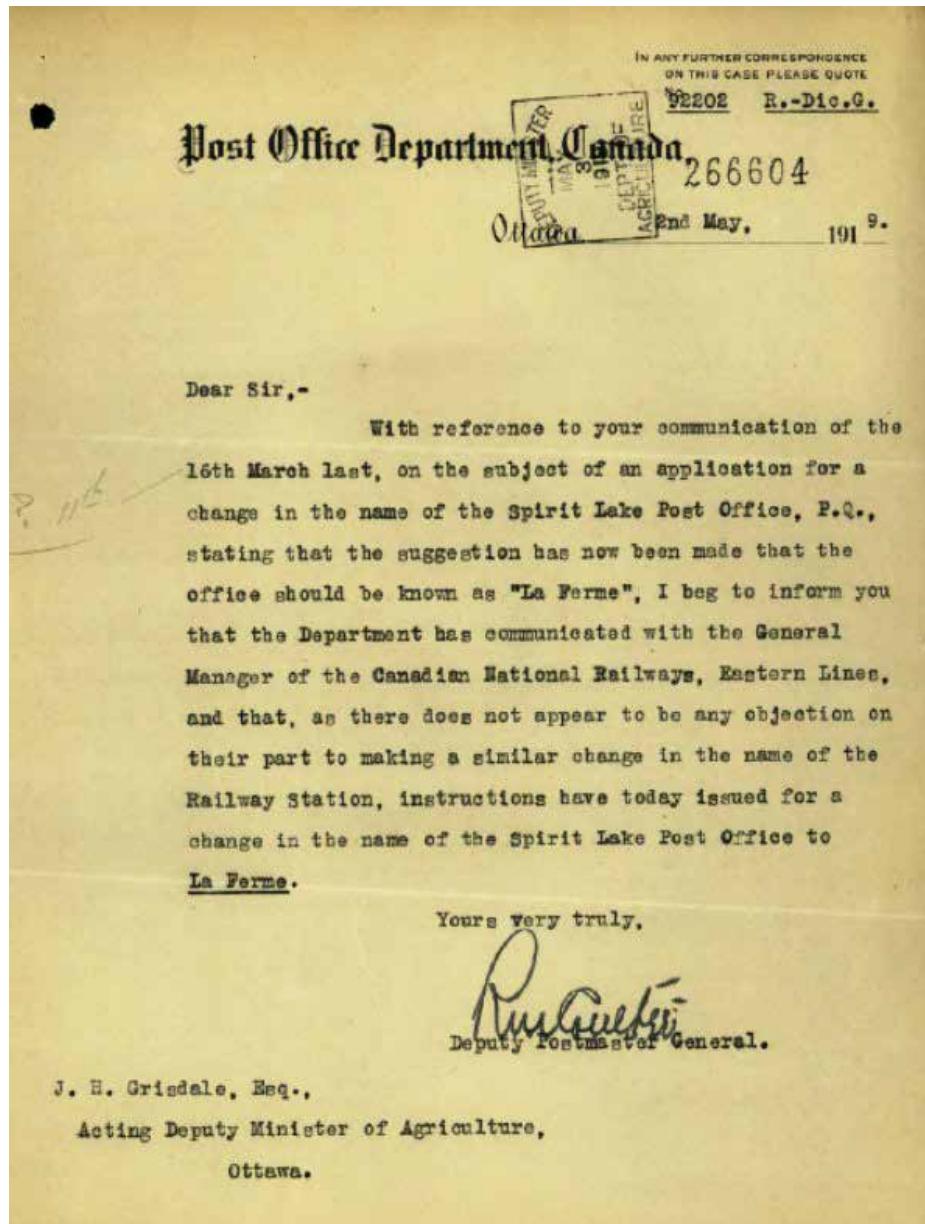


Illustration 17 : Lettre de R. M. Coulter confirmant le nom de La Ferme [Source : Denis Labrèche²²]

de même qu'un certificat en artillerie de campagne et au tir au canon. En 1898, lors de la visite de sir John Hamilton Gordon (1847-1934), gouverneur général du Canada (1893-1898) à Montréal, il fait partie de la garde d'honneur en tant que lieutenant. En 1900, il reçoit le grade de capitaine. En 1910, on le retrouve toujours capitaine dans la milice volontaire canadienne avec le 3^e bataillon du *Victoria Rifles* (illustrations 19a-b).

En janvier 1915, il est nommé commandement du camp d'internement de Spirit Lake. Il a sous ses ordres :

neuf officiers, quarante sous-officiers et cent soixante simples soldats²⁴. Sur la fiche historique du bureau de poste, on indique qu'il est lieutenant-colonel²⁵. Le 15 juillet 1916, il est transféré au camp d'internement de Kapuskasing, en Ontario. Son remplaçant est le colonel Joseph-François-Tancrede Rinfret (1869-1951). Il arrive du camp de Beauport, suite à sa fermeture²⁶. Le 27 mai 1916, le capitaine W.T. Rodden s'inscrit pour faire partie du Corps expéditionnaire canadien afin d'aller combattre en Europe (Illustration 20).

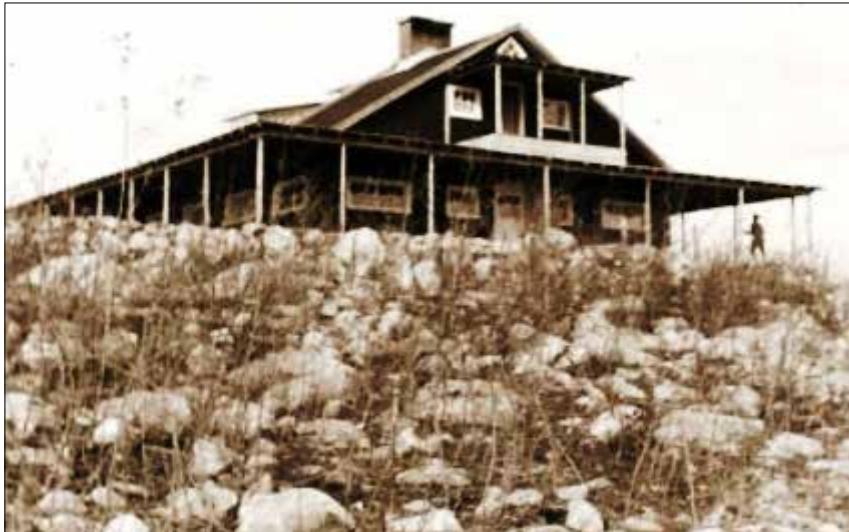


Illustration 18 : Le mess des officiers [Source : BAC, PA-170611]

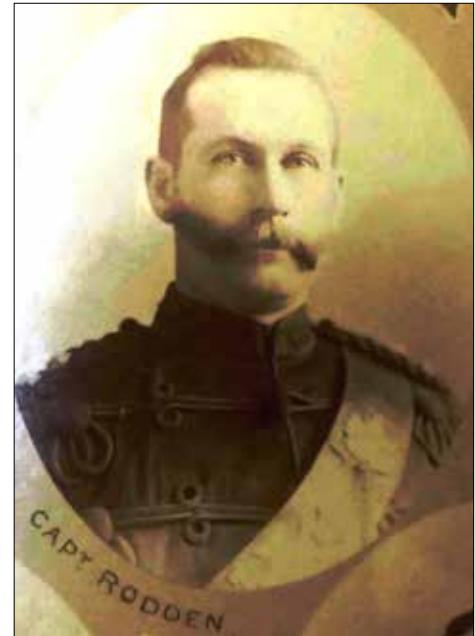


Illustration 19: Photo du capitaine William Thomas Rodden et sa signature
[Source : Ancestry.ca]

Unit #4, B.C. L.G. Co. Rank (Your Name) Major J.W. Robson *original*

OFFICERS' DECLARATION PAPER

CANADIAN OVER-SEAS EXPEDITIONARY FORCE

4TH BATT. LONDON GARRISON REGIMENT, C, E.I.

MILITARY DISTRICT NO. 4

QUESTIONs TO BE ANSWERED BY OFFICER

(ANSWERs)

1. (a) What is your Surname? ROBSON

(b) What are your Christian Names? William George

2. (a) Where were you born? (State place and country) Ontario, Canada

(b) What is your present address? 4196 Avenue Road, Westmount

3. What is the date of your birth? December 19, 1845

4. What is (a) the name of your next-of-kin? Lucille G. Robson

(b) the address of your next-of-kin? 4196 Avenue Road, Westmount

(c) the relationship of your next-of-kin? Sister *X*

5. What is your profession or occupation? Militia Officer

6. What is your religion? Protestant

7. Are you willing to be vaccinated or re-vaccinated and inoculated? Yes

8. To what Unit of the Active Militia do you belong? 4th B.C. L.G. Co. 58th Rifles

9. State particulars of any former Military Service Br. R.F. R.C. 10 years 8 months, 8th B.C. 2 years 3 months.

10. Are you willing to serve in the CANADIAN OVER-SEAS EXPEDITIONARY FORCE? Yes

The undersigned hereby declares that the answers made by him to the above questions are true.

J.W. Robson *(Signature of Officer)*

Taken on strength (place) Montreal, Q.C.

(date) 27th May 1915

J.W. Robson *(Signature of Commanding Officer)*

(date) 27th May 1915

CERTIFICATE OF MEDICAL EXAMINATION

I have examined the above-named Officer in accordance with the Regulations for Army Medical Services.

I consider him fit for the CANADIAN OVER-SEAS EXPEDITIONARY FORCE.

Date 26-11-15 1915

Place Montreal

J.W. Robson, Major
Medical Officer.

Answer "fit" or " unfit"

M. R. W. B.
2000-410
R. G. 175. 1915

Le 20 novembre 1918, après plus de deux ans d'attente, il passe son examen médical. Selon l'information obtenue sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, nous croyons qu'il n'a pas été envoyé en service actif outre-mer. Comme on peut le voir sur le tableau ci-joint, il est le seul militaire portant le nom de famille Rodden pour lequel aucun numéro de régiment n'a été inscrit (Illustration 21).

Dans le monde civil, il a exercé plusieurs emplois. Pour ce volet, nous avons consulté différentes éditions du Lovell de Montréal pour les années 1880 à 1945²⁷.

De 1885 à 1891, nous apprenons qu'il travaille comme commis. De 1892 à 1894, il occupe un poste de comptable. En 1895, il se retrouve secrétaire au bureau chef de la compagnie *Hamilton Powder*, situé au 103 rue Saint-François-Xavier. Cette compagnie se spécialise

Illustration 20 : Formulaire d'inscription pour joindre le Corps expéditionnaire canadien
[Source : BAC, Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Acquisition 1992-93/166, boîte 8416-8]

Name	Birth	Rank	Number	Reference
<u>RODDEN, CHARLES</u>	24/05/1896		2503177	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 1
<u>RODDEN, DENNIS</u>	04/01/1887		458175	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 2
<u>RODDEN, EDWARD</u>	31/05/1892		24790	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 3
<u>RODDEN, JAMES</u>	01/05/1886	CPL	401734	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 4
<u>RODDEN, JOHN CORNELIUS</u>	16/12/1887		681731	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 5
<u>RODDEN, JOHN LEO</u>	01/05/1895	CPL	3080206	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 6
<u>RODDEN, VICTOR WILFRED</u>	22/10/1896		135830	Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 7
<u>RODDEN, WILLIAM THOMAS</u>	18/11/1865	CPT		Canadian Expeditionary Force (CEF), RG 150, Accession 1992-93/166, Box 8416 - 8

Illustration 21 : Personnel de la Première Guerre mondiale du nom de Rodden [Source : <http://www.bac-lac.gc.ca/eng/discover/military-heritage/first-world-war/personnel-records/Pages/list.aspx?SurnameSearch=rodden&>]

dans les explosifs, la dynamite et la poudre pour fabriquer les balles de fusil. Il occupe ce poste durant 10 ans. En 1905, on le retrouve gérant chez *Standard Explosives Limited*. Cette compagnie produit également de la dynamite et des explosifs. En 1911, il devient président directeur général chez *Mount Royal Realties*. Il occupe cette fonction jusqu'à la fin de l'année 1914 puisqu'en janvier 1915, il devient commandant du camp de Spirit Lake.

Vers l'année 1919, il débute une carrière d'agent immobilier qu'il poursuivra jusqu'en 1938. En 1939, il travaille comme commis chez *National Harbours Board*, au port de Montréal. Il prend sa retraite, l'année suivante. Il décède le 24 avril 1946 et est inhumé au cimetière Mont-Royal.

E. Joliat

Il est le second militaire à prendre la charge du bureau de poste. Il occupe cette fonction du 1^{er} août 1916 au 27

janvier 1917. Nous disposons de peu d'information concernant ce personnage. Le seul renseignement valable trouvé sur la fiche historique indique qu'il est lance-caporal.

Joseph-Pascal-Émile Fortier

Il est le troisième maître de poste à tenir ce bureau. Il occupe cette fonction du 1^{er} mai 1917 au 1^{er} juin 1919, alors qu'on change le nom du bureau pour La Ferme. Il continue d'opérer le bureau jusqu'au 14 avril 1932 (Illustration 22).

Cette fois, nous avons affaire à un civil puisqu'une nouvelle vocation se dessine pour cet endroit. Le camp d'internement n'existant plus, on décide d'y établir une ferme expérimentale. C'était dans les plans depuis 1916.

Pascal Fortier est né le 19 avril 1877. Il est le fils d'Alfred Fortier et d'Émilie Préfontaine. Le 7 janvier 1915,



Illustration 22 : Fortier assistant à une compétition de ski à La Ferme et sa signature [Source : Jean Laflamme, p. 97]

J.A. Fortier

il se marie avec Marie-Aline-Annette Cherrier à la cathédrale Saint-Jacques-le-Majeur de Montréal. Il est indiqué sur l'acte de mariage qu'il est agent forestier. Le recensement de 1921 nous indique que la famille comprend quatre enfants et que le père est surintendant.

En octobre 1911, à la demande de Jules Allard (1859-1945), ministre provincial des Terres et Forêts, Pascal Fortier, alors agent forestier, est envoyé avec Mgr Élie-A. Latulipe, M. Gustave-C. Piché (1879-1956), chef du Service forestier et l'abbé Ivanhoe Caron pour visiter le site déjà choisi du chef-lieu (Amos)²⁸.

Dès l'ouverture du camp, on le retrouve à la direction de la cuisine des officiers. Au mois d'août 1916, le gouvernement fédéral l'engage pour être le Régisseur de la ferme expérimentale en préparation qui verra le jour après la guerre²⁹. Il dirige cet établissement jusqu'à l'automne de l'année 1931.

Les timbres à date

En mars 1915, le lieutenant-colonel MacPherson, commandant des opérations d'internement, s'occupe de trouver les interprètes, de voir à ce que les camps d'internement offrent un service postal et de leur fournir un timbre pour la censure militaire³⁰.

Les détenus peuvent écrire deux lettres par semaine. Cependant, il y a certaines règles. Si la lettre destinée à la famille n'est pas écrite en anglais, elle doit contenir deux pages maximum avec un total de 25 lignes par page. L'envoi de cartes postales est interdit. Jusqu'au mois de mars 1916, les lettres et les colis reçus et

envoyés par les détenus sont francs de port. Par la suite, en accord avec la convention de La Haye, on continue d'appliquer la même procédure. Pour ce qui est du courrier expédié à un résident ou organisme canadien, on doit l'affranchir au moyen de timbres-poste.

La censure est rigoureuse. Cette procédure complique la tâche à l'interprète, Joseph Nordman⁸, puisque la plupart des lettres sont rédigées en langue étrangère ou en dialecte propre à le faire suer. Souvent, elles sont chiffrées ou camouflées³¹. De plus, les gardiens doivent examiner avec mille soupçons les colis de nourriture ou de vêtements contenant souvent des messages, des outils, de l'argent ou autres articles défendus, habilement dissimulés.

Le timbre à simple cercle interrompu

Dès l'ouverture du bureau de poste, on utilise un timbre à simple cercle interrompu ayant l'abréviation « P.Q » à sa base et portant la date d'épreuve du 26 avril 1915 (Illustration 23)³².

Ces instruments ont été fabriqués dans les ateliers de Pritchard & Andrews à Ottawa.

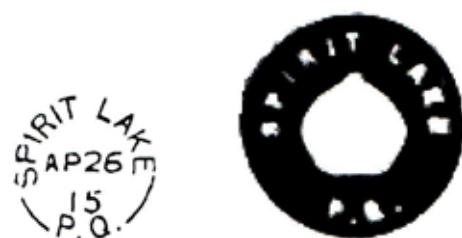


Illustration 23 : Épreuves du timbre à date et du timbre à sceller [Source : BAC, RG 3, série 16, vol. 3, p. 162]

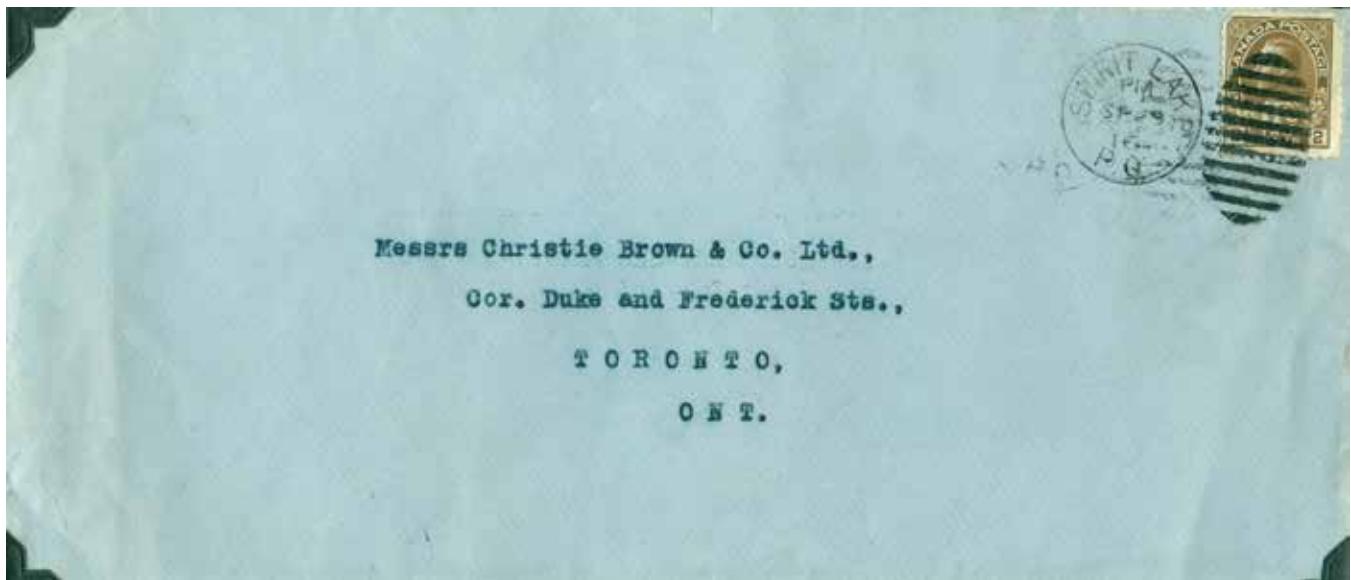


Illustration 24 : Enveloppe portant une empreinte du timbre duplex [Source : Collection Luc Legault]

Le timbre duplex

Deux semaines après la nomination du second maître de poste, un nouveau timbre, cette fois du type duplex montrant la date d'épreuve du 15 août 1916, est acheminé au bureau de poste 33. Voici une belle empreinte de ce timbre que l'on retrouve sur une enveloppe postée de ce bureau de poste militaire (Illustration 24).

Elle provient probablement du bureau administratif du camp et a été postée à *Christie Brown & Co.*, un magasin de peinture de Toronto³⁴. Comme il a été mentionné auparavant, on a dû apposer un timbre parce que la date d'envoi est postérieure au mois de mars 1916 et que le destinataire réside au pays.

Le timbre de censure

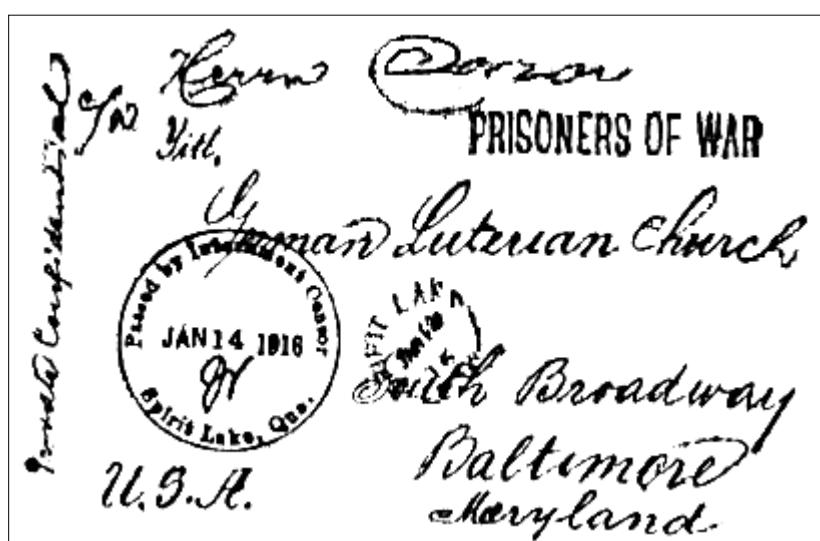
Il existe un tampon de censure militaire portant le nom du camp qui était apposé sur la correspondance reçue et envoyée par les prisonniers du camp (Illustration 25).

Rich Toop, un spécialiste de la poste militaire, a répertorié une seule date d'utilisation, soit celle du 14 janvier 1916 que l'on retrouve sur cette enveloppe³⁵. Il indique ne pas connaître de date d'épreuve pour ce timbre de censure, probablement fait de caoutchouc et mesurant 36 mm de diamètre. Un examen dans le cahier d'épreuves de *Pritchard & Andrews* couvrant cette période ne nous révèle aucune empreinte d'un quelconque type de timbre de censure. L'hypothèse la

plus probable est que la fabrication de ce timbre provient sûrement d'un autre atelier que *Pritchard & Andrews*, et ce, à la demande de l'armée.

Il est bon de noter que sur cette enveloppe apparaît une empreinte du timbre à simple cercle interrompu Spirit Lake. Il semble que ce soit inusité. Toop mentionne que les empreintes produites par les timbres à date des camps d'internement sont plutôt rares³⁶.

Illustration 25: Enveloppe montrant une empreinte du tampon de censure [Source : BNAPS, Canadian Military Mail Study Group Newsletter n° 81, avril 1988, p. 1]



La raison est que le courrier franc de port passant par ces bureaux de poste affichait une marque de censure. Cela indiquait automatiquement que le courrier provenait d'un bureau de poste militaire, d'où la non-nécessité d'utiliser le timbre à date du bureau.

Le transport de la malle

En ce qui à trait au transport de la malle, nous disposons d'un document d'archives qui nous éclaire quelque peu³⁷. Nous retrouvons les noms du lieutenant-colonel W.T. Rodden et de Pascal Fortier à titre de contractants de malle. On doit parcourir la distance de trois quarts de mille séparant le camp et la gare du chemin de fer, quatre fois par semaine durant le contrat de W.T. Rodden. Par la suite, on augmente à six fois semaine (Illustration 26).

Les maitres de poste ne reçoivent aucune rémunération pour effectuer ce travail. La compagnie *National Transcontinental Railway* utilise les trains n°s 3 et 4 sur cette voie ferrée. Le 22 novembre 1917, on mentionne sur le document que l'on a changé de contractant. Il nous a été impossible de retrouver le contrat afin de connaître le remplaçant.

La question administrative

Durant l'existence du camp d'internement, le bureau de Spirit Lake avait un statut de bureau comptable, tel qu'indiqué dans les rapports du ministre des Postes³⁸. Cela signifiait que l'on pouvait émettre des mandats-poste et remettre le montant indiqué en argent aux personnes qui venaient encaisser un mandat-poste. Les deux maitres de poste, Rodden et Joliat n'ont reçu aucun salaire pour effectuer leur travail. Un revenu de 927,95 \$ apparaît pour la période du 1^{er} mai 1915 au 31 mars 1916, tandis qu'un montant de 656,76 \$ est indiqué pour la période entre du 1^{er} avril 1916 au 26 janvier 1917.

Par la suite, lors de l'arrivée de Pascal Fortier, le bureau devient non comptable. Nous ne connaissons pas son salaire puisqu'à cette période, rien n'est indiqué dans les rapports. On avait cessé d'afficher ces données. Le revenu du bureau se situait à 90 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} mai 1917 et le 31 mars 1918. Il fut de 80 \$ pour la période du 1^{er} avril 1918 au 31 mars 1919. Pour la période se terminant le 31 mars 1920, au cours de laquelle a eu lieu le changement de nom en La Ferme, le revenu a été de 91,20 \$.

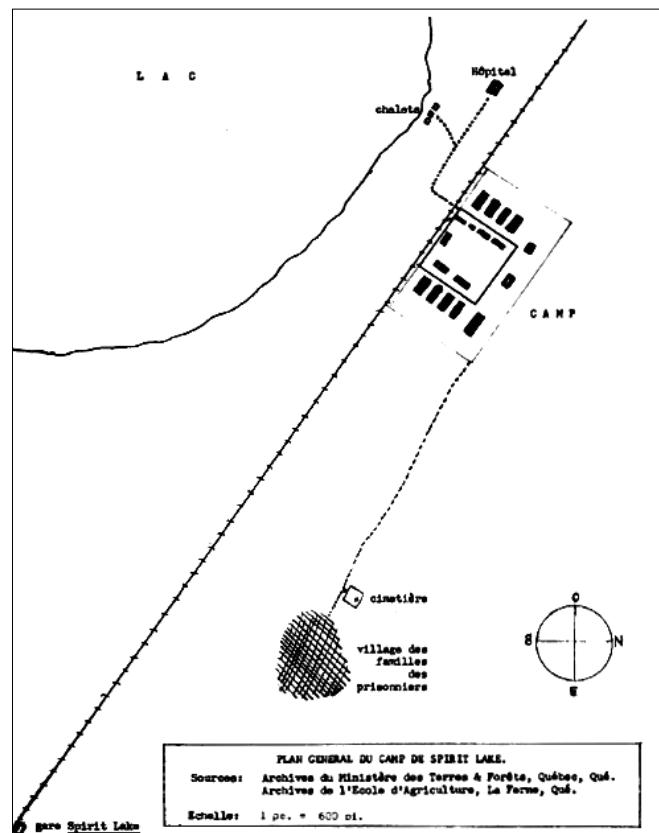


Illustration 26 : Schéma indiquant l'emplacement de la gare [Source : Jean Laflamme, p. 61]

Ceci met fin à ce survol du camp d'internement de Spirit Lake ouvert durant la Grande Guerre de 1914-1918.

¹ Jean Laflamme, «Un camp de concentration durant la Grande guerre», dans Maurice Asselin et Benoît Beaudry-Gourd, *L'Abitibi et le Temiskaming Hier et aujourd'hui*, Cahiers du département d'histoire et de géographie, n° 2, Collège du Nord-Ouest, Rouyn, 1975, p. 57.

² *Le Devoir*, vol. LXXV, n° 301, Montréal, vendredi 28 décembre 1984, p. 1.

³ S. Dupré et G. Drolet, *Spirit Lake : Quelques notes sur la démocratie en temps de conflit mondial*, Histoire Québec, vol. 10, n° 4, 2004, p. 20.

⁴ *Report on Internment Operations Canada, Report by major-general sir William Otter, K.C.B., C.V.O Ottawa, Thomas Mulvey, Internment Operations, Canada's first national internment operations, 1914-1920*, King's Printer, Ottawa, 1921.

⁵ Jean Laflamme, op. cit., p. 59-60.

⁶ BAnQ, *Nouvelle carte indexée de la province de Québec*, Compagnie Scarborough du Canada limitée, Hamilton, 1918.

⁷ *Le Journal de Montréal*, 26 décembre 2014, <https://www.journaldemontreal.com/2014/12/26/il-y-a-100-ans-des-detenus-arrivaient-en-abitibi>

⁸ Jean Laflamme, op. cit., p 65.

⁹ *La Presse*, 31^{me} année, n° 83, Montréal, 10 février 1915, p. 3.

¹⁰ Jean Laflamme, op. cit., p. 58.

POUR OBTENIR UN FORMULAIRES D'ADHESION, VISITEZ NOTRE SITE WEB OU COMMUNIQUEZ AVEC LE SECRÉTAIRE : secretary@postalhistorycanada.net

POSTAL HISTORY SOCIETY OF CANADA, 10 SUMMERHILL AVE, TORONTO, ONTARIO M4T 1A8 CANADA

MEMBRE AFFILIÉ DE :

- RPSG - no 3
- PHS Inc - no 56
- APS - no 67

PROJETS ET ACTIVITÉS :

- Projets en cours sur les tarifs postaux de l'Amérique du Nord britannique
- Bases de données à jour de marques postales du Canada
- Numéros anciens du *PHSC Journal*
- Tout nouveau site web ou périodique être consultés entre autres :
- Une publication trimestrielle, média de l'*PHSC Journal*
- Des groupes d'études qui publient leurs propres bulletins et bases de données
- Séminaires et expositions et écrits en histoire postale du Canada
- Fonds pour la recherche
- La camaraderie et rencontres d'amateurs en histoire postale canadienne
- www.postalhistorycanada.net

LA POSTAL HISTORY SOCIETY OF CANADA



- 11 Christian Roy, « Le camp de détention de Spirit Lake en Alberta (1915-1917) : une transformation du paysage à la colonisation du territoire », *Les nouvelles de l'archéologie*, no 143, 2016, item 11.
- 12 Christian Roy, op. cit., item 5.
- 13 Le Devoir, vol. VI, no 90, Montréal, 19 avril 1915, p. 6.
- 14 Jean Lafflamme, op. cit., p. 67.
- 15 Jean Lafflamme, op. cit., p. 82-84.
- 16 La Presse, 32ème annexe, no 194, Montréal, 21 juin 1916.
- 17 Jean Lafflamme, op. cit., p. 64.
- 18 Jean Lafflamme, op. cit., p. 84.
- 19 Le Devoir, vol. XXVII, no 256, Montréal, 3 novembre 1936, p. 2.
- 20 Le Devoir, vol. XXVII, no 262, Montréal, 10 novembre 1936, p. 4.
- 21 Guy Lacroix, *Echo Abitibi*, 7 mai 2010, http://montagnees.ca/actions/page-de-droits=350&ctx=ctx&hAction=app&les%20proprietes%20des%20Certs%20S+Valeur%20Sont%20ca/montagnees.
- 22 Denis Labrèche, <https://www.facebook.com/media/?set=msc&id=1059728284> Denis Labrèche, <https://www.facebook.com/media/?set=msc&id=1059728284>
- 23 https://www.ancestry.ca/search/
- 24 Jean Lafflamme, op. cit., p. 63.
- 25 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/partimonielle>
- 26 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/pages/item>
- 27 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/Pages/item>
- 28 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 29 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 30 Postmaster Annual Report of the Postmaster General during year ended 30th June 1901 à year ended 30th June 1924, Post Office Department, Ottawa, 1916-1921
- 31 Post Office Department, Annual Report of the Postmaster General during year ended 30th June 1901 à year ended 30th June 1924, Post Office Department, Ottawa, 1916-1921
- 32 E.R. Toop, « Canadian prisoner of war and internment camps - WWI », *PHSC Journal*, no 50, 1987, p. 118.
- 33 E.R. Toop, « Canadian prisoner of war and internment camps - 1995 », *W.J. Bailey*, vol. 1, p. 153.
- 34 W.J. Bailey et E.R. Toop, *Canadian military postal markings 1881-1891*, The Toronto City Directory, Night Directors Ltd., vol. XII, 1916.
- 35 W.J. Bailey et E.R. Toop, *Canadian military postal markings 1881-1891*, BAC, RG 3, E2, vol. 1235, partie 6, contrat no 26.
- 36 BAC, RG 3, « Post Office Department, Impression Book 1, Regular March 1915-December 1916 », Series 16, vol. 3, p. 687.
- 37 BAC, RG 3, « Post Office Department, Impression Book 1, Regular March 1915-December 1916 », Series 16, vol. 3, p. 612.
- 38 Jean Lafflamme, op. cit., p. 79.
- 39 E.R. Toop, « Report on the Canadian postal censorship of 1914-1919 », *BNA Topics*, vol. 41, no 3, 1984, p. 34.
- 40 *Programme souvenirs, cinquantaine anniversaire de l'Abitibi*, effet à Amos, 1913-1964, p. 71.
- 41 *Programme souvenirs, cinquantaine anniversaire de l'Abitibi*, effet à Amos, 1913-1964, p. 71.
- 42 <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/loveill/>
- 43 Jean Lafflamme, op. cit., p. 61.
- 44 Jean Lafflamme, op. cit., p. 64.
- 45 Jean Lafflamme, op. cit., p. 67.
- 46 Le Devoir, vol. VI, no 90, Montréal, 19 avril 1915, p. 6.
- 47 Christian Roy, op. cit., item 5.
- 48 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 49 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 50 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 51 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 52 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 53 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 54 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 55 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 56 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 57 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 58 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 59 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 60 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 61 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 62 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 63 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 64 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 65 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 66 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 67 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 68 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 69 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 70 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 71 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 72 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 73 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 74 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 75 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 76 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 77 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 78 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 79 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 80 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 81 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 82 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 83 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 84 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 85 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 86 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 87 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 88 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 89 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 90 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 91 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 92 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 93 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 94 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 95 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 96 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 97 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 98 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 99 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 100 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 101 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 102 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 103 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 104 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 105 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 106 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 107 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 108 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 109 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 110 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 111 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 112 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 113 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 114 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 115 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 116 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 117 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 118 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 119 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 120 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 121 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 122 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 123 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 124 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 125 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 126 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 127 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 128 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 129 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 130 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 131 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 132 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 133 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 134 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 135 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 136 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 137 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 138 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 139 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 140 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 141 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 142 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 143 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 144 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 145 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 146 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 147 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 148 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 149 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 150 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 151 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 152 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 153 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 154 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 155 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 156 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 157 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 158 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 159 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 160 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 161 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 162 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 163 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 164 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 165 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 166 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 167 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 168 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 169 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 170 <http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste/25394>
- 171 <a href="http://www.bac-lac.gc.ca/ira/decouvertes/poste/maillots-poste